

Table des matières

1	Transports franciliens : le passe Navigo n'augmentera pas en 2018.....	1
2	Attractivité : le Grand Paris doit s'ouvrir davantage (étude)	3
3	La « parenthèse » Pierre Gattaz prend fin au Medef	4
4	La Cour des comptes juge l'exécutif voué à de douloureuses économies en 2019	6
5	Prélèvement à la source : un risque à 2 milliards pour l'Etat	8
6	Les collectivités locales désignées premier de cordée pour réduire le déficit public	10
7	En France, des projets industriels freinés par les contestations	11
8	Réforme de la SNCF: qu'ont obtenu les syndicats après trois mois de grève ?	13
9	Air France-KLM associe les Américains et les Chinois au choix du futur Pdg.....	14
10	Très haut débit : le gouvernement maintient la pression sur les opérateurs télécoms ...	16
11	Réforme constitutionnelle : le début du marathon.....	18
12	Brexit : patronat et syndicats sonnent l'alarme	19
13	Crise des migrants : l'UE aborde un « sommet décisif » plus divisée que jamais	21
14	Trump et Poutine préparent leur sommet de cet été.....	22

Jack CHOPIN-FERRIER

+336 60 83 94 78

III ILE-DE-FRANCE

LES ECHOS – 28/06/2018

1 Transports franciliens : le passe Navigo n'augmentera pas en 2018



Après les hausses de 2016 et 2017, le prix du passe Navigo à tarif unique restera de 75,20 euros par mois, annonce Valérie Pécresse.

L'annonce pourrait mettre un peu de baume au coeur des millions de Franciliens qui ont souffert ces derniers mois dans les transports en commun. « J'ai décidé de ne pas augmenter le tarif du passe

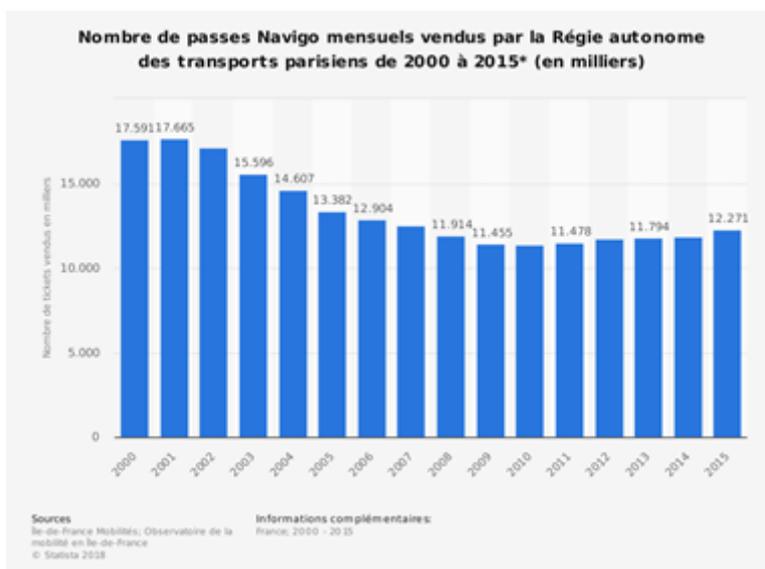
Navigo pour l'année 2018, ni du forfait Imagine R. », a annoncé à « 20 Minutes » Valérie Pécresse, la présidente de la région Ile-de-France - qui préside aussi Ile-de-France Mobilités (IDF Mobilités), l'entité en charge des transports collectifs.

Après deux années de hausses successives, les prix du passe Navigo à tarif unique (75,20 euros mensuels) et du forfait Imagin'R (342 euros par an pour les Franciliens scolarisés de moins de 26 ans) ne bougeront donc pas en 2018. Deux raisons à cela. Tout d'abord, « l'année de galère indescriptible, liée aux travaux et surtout à ces mois de grève » qu'ont vécue les Franciliens. Ensuite, [le redressement de la situation financière d'IDF Mobilités](#) , dont les comptes étaient quasiment à l'équilibre fin 2017.

Déficit antérieur comblé

L'instauration du forfait Navigo mensuel à 70 euros - mesure adoptée en août 2015 par Jean-Paul Huchon, le prédécesseur socialiste de Valérie Pécresse à la Région - avait creusé un trou dans la caisse de 480 millions d'euros par an. « Cette ardoise, nous l'avons comblée cette année », explique-t-elle.

L'élue LR de la région capitale avait fait l'objet de vives critiques de la part de l'opposition pour avoir, en dépit de ses promesses de campagne, augmenté le prix du passe Navigo : 73 euros en 2016 puis [75,20 euros le 1er août 2017](#) . Des augmentations consacrées « intégralement » à l'amélioration de la qualité du service. « Cela a contribué à acheter 250 trains neufs, 250 bus propres, de renforcer 250 lignes de bus, et de créer 8.000 places de parking relais », avance-t-elle aujourd'hui.



Pas d'engagement au-delà de 2018

Ce gel des tarifs va-t-il perdurer ? Valérie Pécresse refuse de s'engager pour l'avenir. Invoquant des paramètres difficiles à anticiper, comme [la croissance et la fréquentation des rames](#) , ou encore les conséquences de la grève SNCF.

Sur ce dernier point, l'élue - qui a obtenu de la SNCF, son prestataire de services transport, deux fois 50 % de remboursement en avril et en mai - ne compte pas s'arrêter là. « Si la grève continue jusqu'à la fin du mois (de juin), il me paraît indispensable que la SNCF fasse un geste supplémentaire en direction des voyageurs », ajoute-t-elle alors que [la CGT et SUD-Rail appellent à la grève](#) les 6 et 7 juillet.

Interview exclusive de Valérie Pécresse à 20 minutes : <https://www.20minutes.fr/paris/2296719-20180626-partir-2019-tous-nouveaux-bus-equipes-climatisation-annonce-valerie-pecresse>

Jean-Michel Gradt

2 Attractivité : le Grand Paris doit s'ouvrir davantage (étude)



Premier marché de bureaux en Europe et en nombre de mètres carrés, la métropole-capitale attire toujours plus d'investisseurs locaux et internationaux.

Selon l'étude "Dynamic Cities" du gestionnaire d'actifs immobiliers Savills Investment Management publiée ce mercredi 27 avril, l'attractivité de la métropole-capitale n'est plus à démontrer, mais il lui reste encore du chemin pour monter sur la première marche du podium.

Londres 1^{re}, Cambridge 2^e... Au top 40 des "cités dynamiques", établi par Savills Investment Management, **le Grand Paris arrive 3^e**. Mais pourquoi un tel classement ? « *En plus de notre métier de gestionnaire d'actifs immobiliers, nous approfondissons notre développement par un travail de recherche et d'analyse de moyen et long terme sur les principaux lieux d'investissement européens, explique Laurent Vouin, directeur des investissements France / Benelux. Cela nous permet en effet de faire des prospectives.* »

Une note de 84/100

Premier marché de bureaux en Europe et en nombre de mètres carrés, la métropole-capitale « *attire toujours plus d'investisseurs locaux et internationaux* », assure l'investisseur immobilier. Ce que confirme d'ailleurs une autre étude signée Deloitte publiée le 25 juin qui recense près de 1,980 millions de m² de bureaux actuellement en chantier dans le Grand Paris.

La métropole-capitale semble cocher toutes les bonnes cases : 6/6 en matière d'infrastructure, de connectivité, de parcs et cafés, de puissance artistique, d'innovation, obtenant une note de 84 sur 100. « *L'attractivité de Paris n'est plus à démontrer. C'est une ville dynamique par ses infrastructures, sa capacité à innover, à tirer les investissements, ou encore sa vie culturelle, relève Laurent Vouin, C'est aussi une ville agréable à vivre de par sa taille et son histoire.* »

"Le Grand Paris Express renforce la crédibilité du projet"

L'attente d'une gouvernance claire du Grand Paris n'explique-t-elle pas cette position en fin de podium ? Au contraire, répond l'investisseur : « *Le gouvernement a déjà clarifié pas mal de choses en arrêtant, par exemple, les dates du Grand Paris Express. C'était important quant au volume des investissements. Cela renforce la crédibilité du projet.* »

En revanche, la métropole-capitale peine à envoyer les bons signaux en matière d'inclusion et de diversité. « *Contrairement à Cambridge, par exemple, qui compte plus de 50% d'habitants nés hors d'Angleterre, Paris peut être perçue comme une ville moins ouverte* », assure Laurent Vouin.

Deux ans après le Brexit, Paris doit donc davantage s'ouvrir si elle veut voir sa note progresser pour sa capacité à attirer aussi bien les talents que les investisseurs.

LE MONDE – 28/06/2018

3 La « parenthèse » Pierre Gattaz prend fin au Medef



Le patron des patrons clôt un mandat marqué par des victoires symboliques mais une image très dégradée. Son successeur sera désigné le 3 juillet.

La photo n'a pas rejoint les cartons. Elle trône toujours sur une étagère dans le bureau de Pierre Gattaz, non loin d'un buste de Victor Hugo. Dans quelques jours, le président du Medef devra rendre les clés mais l'heure n'est pas encore au déménagement au 7^e étage du 55, avenue Bosquet, siège parisien de l'organisation patronale.

A 58 ans, l'actuel locataire a bien l'intention de profiter jusqu'au bout de sa splendide vue sur la tour Eiffel. Ce cliché, Pierre Gattaz en est fier : il y serre la main de Barack Obama avec, en arrière-plan, François Hollande et Michelle Obama. Il a même eu droit à une dédicace du couple présidentiel. Parti avec le président à Washington en février 2014, le patron de Radiall s'apprête à déclencher l'une des nombreuses polémiques qui ont fait sa marque de fabrique.

Cela fait à peine sept mois que l'industriel est arrivé à la tête du Medef et il refuse que le pacte de responsabilité, annoncé quelques semaines plus tôt, soit conditionné à un effort supplémentaire des entreprises. « *Quand j'entends parler de contreparties dans ce pacte, j'entends aussi des gens qui me disent : "Si vous n'y arrivez pas, vous allez être punis." (...) On n'est pas dans une cour d'école* », tance-t-il devant quelques journalistes. « *Scandale médiatique durant plusieurs jours. Mais au final, il n'y aura pas de contreparties* », se félicite-t-il aujourd'hui dans *Regard sur 5 années de combats*, publié récemment par le Medef.

Un petit livre bleu dans lequel « *Pierre Gattaz/votre serviteur* » résume en quelque cinquante pages le bilan de sa présidence. Après tout, on n'est jamais mieux servi que par soi-même. Ses collègues du Medef ne se bousculent pas pour chanter ses louanges. Laurence Parisot, qui l'a précédé à la tête du syndicat patronal, lâche ainsi : « *Le mandat qui s'achève fut une mauvaise parenthèse.* » Moins sévère, un dirigeant de grande fédération juge que « *l'excès verbal discrédite le discours* ».

Il faut dire que les maladresses, sorties outrancières et autres provocations, Pierre Gattaz les a multipliées. Il y eut bien sûr, en avril 2014, la proposition d'un « smic intermédiaire », inférieur au salaire minimum, pour les jeunes. Deux ans après, ce sont les militants CGT qui sont qualifiés de « *minorités qui se comportent un peu comme des voyous, comme des terroristes* », dans un entretien au *Monde*.

A la rentrée 2017, Pierre Gattaz doit s'excuser auprès des enseignants après une campagne de publicité du Medef mettant en cause l'éducation nationale : « *Si l'école faisait son travail, j'aurais du travail.* » Sa petite phrase sur le « *contrôle journalier ou hebdomadaire* » des chômeurs fait aussi un tollé. Mais c'est sans doute son pin's que l'histoire retiendra. Un matin de janvier 2014, le patron des

patrons arbore, au revers de sa veste, un petit rectangle jaune siglé « 1 million d'emplois ». Façon de dire qu'une politique « pro business » permettrait aux entreprises de créer autant d'emplois.

Brut de décoffrage

Quatre ans plus tard, le compte n'y est pas, mais Pierre Gattaz n'en démord pas. Il assume ce coup de com qui lui a valu bien des moqueries. « *J'adore mon pin's, lance-t-il au Monde. Il crève les yeux et il est dérangeant.* » A tel point qu'il ne l'épingle plus aujourd'hui à son costume. En interne, l'anecdote fait toujours rire... jaune. « *Je ne porterai pas de pin's, affirme l'un des candidats à la présidence. Mais si j'en porte un, il n'y aura pas de chiffre dessus.* »

L'intéressé, lui, ne renie rien : « *J'ai toujours privilégié mes convictions à l'image. Quand vous êtes sur un combat, vous suez, vous savez que vous allez vous faire humilier. Mais si c'était à refaire, on serait encore plus dur.* »

Il est comme ça, Pierre Gattaz, brut de décoffrage. Les critiques, il n'en a cure. Dans son ouvrage, le chef de file du Medef justifie son action par un contexte décrit comme « *très anxiogène* » lors de son élection, en juillet 2013, avec une économie toujours en berne et un gouvernement socialiste qu'il juge hostile à l'entreprise.

Il y revendique le « *tournant* » du pacte de responsabilité, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) ou encore la loi El Khomri qui préparera, selon lui, le terrain à l'adoption des ordonnances Pénicaud réformant le code du travail. Et, après l'entrée de Manuel Valls à Matignon, il écrit son « *soulagement* » de voir arriver à l'Elysée Emmanuel Macron, « *jeune, probusiness et pro-européen* ». Peu importe qu'il eût préféré y voir s'installer François Fillon.

« Il a obtenu des résultats, il peut être content »

Avec ses épaules voûtées et son air patelin, Pierre Gattaz cultive sa différence. « *L'entrepreneur, ce héros* », aime-t-il à répéter, se disant fier de tenir « *un discours de vérité* ». Lui dont la famille fait partie des 500 plus grosses fortunes de France grâce à Radiall, l'entreprise héritée de son père, surjoue ce côté patron de PME, VRP de province. Loin de l'establishment parisien, à l'image de ceux qui l'ont élu.

A l'Elysée, on le dit « *sans filtre* ». « *Il a un côté petite entreprise, très patrimonial. Dans sa boîte, il est dans un dialogue direct avec ses salariés* », explique une source au sein de l'exécutif. « *Ce qu'il fait, il le fait avec les tripes*, souligne Viviane Chaine-Ribeiro, patronne du Syntec. *Il est moins dans le calcul politique que d'autres. Est-ce que la sincérité en politique, c'est de la naïveté ?* »

Raymond Soubie, l'ex-conseiller social de Nicolas Sarkozy, relève que « *certains disent que c'est un taureau qui avance mais, pour moi, c'est un homme fin. Il a obtenu des résultats, il peut être content. Sans panache, diront certains, mais qu'est-ce qui compte ? Le panache ou les résultats ?* »

Reste que Pierre Gattaz finira par apparaître comme le monsieur « toujours plus » du Medef, jusqu'à devenir [la caricature du patron sans scrupule dans « Les Guignols de l'info »](#). « *Il ne voyait jamais les avancées et était toujours dans une forme de surenchère* », abonde François Hollande auprès du Monde. Son ex-conseiller spécial au Medef, Jean-Claude Volot, le défend : « *Le père Gattaz, il est ce qu'il est mais quand il fallait monter au front, il y allait.* »

Perdu au milieu des revendications pour la baisse des charges, de la dépense publique, ou la suppression de l'ISF, le social n'était pas sa priorité. Au grand dam des syndicats. « *C'est plus un bateleur qu'un constructeur d'intérêt général*, déplore le numéro un d'une confédération. *Il est dans l'air du temps, un peu populiste, et n'a aucune intelligence de situation.* »

« En termes de crédibilité, on en a pris un coup »

L'ex-ministre de la santé Marisol Touraine, qui a ferraillé dur sur la pénibilité contre le président du Medef, va plus loin : « *Gattaz, il est un peu comme Trump. Ce qui comptait pour lui, c'est que sa base*

soit satisfaite. » Comme d'autres, l'ancienne ministre n'a toujours pas digéré les quelques mots que l'industriel a prononcés, fin 2015, lors du pot de départ de Jean-François Pilliard, le M. Social du Medef d'alors. Syndicats, membres du gouvernement, conseillers y sont réunis.

Pierre Gattaz se lance alors dans un discours au lance-flammes contre la politique sociale de François Hollande. « *On pouvait difficilement dire plus de conneries en si peu de temps* », se remémore, consterné, un pilier de l'organisation patronale. « *C'était d'une agressivité inouïe*, ajoute M^{me} Touraine. *Il se faisait plaisir en se payant une ministre en direct.* »

Sa succession, Pierre Gattaz l'aura moins bien préparée que la suite de sa carrière, lui qui sera très actif entre son entreprise, sa fondation et ses nouvelles fonctions à BusinessEurope – sorte de Medef européen. En revanche, la campagne pour la présidence de l'institution risque de laisser des traces. A commencer par la gestion calamiteuse de l'affaire Jean-Dominique Senard : en décembre 2017, le patron de Michelin a été empêché de se présenter pour des raisons d'âge, malgré [la tentative de Pierre Gattaz de faire changer les statuts](#). « *En termes de crédibilité, on en a pris un coup* », se désole encore l'un des dirigeants du Medef.

Aujourd'hui, ni Alexandre Saubot ni Geoffroy Roux de Bézieux, les deux finalistes, ne peuvent se prévaloir de son soutien public. L'actuel numéro un a beau appeler au rassemblement avant le 3 juillet, jour de l'élection, il n'a pas empêché ses deux anciens vice-présidents de s'affronter pour la tête d'un Medef plus divisé que jamais. « *Un mandat réussi est une succession réussie* », fustigeait récemment un pont de la structure patronale. Peu importe.

Loin du bruit et de la fureur de l'avenue Bosquet, Pierre Gattaz s'apprête aussi à rejoindre son château de Sannes, dans le Vaucluse, pour réaliser son « *rêve de toujours* » : devenir vigneron et s'offrir une cuvée Gattaz d'un autre type mais toujours à son goût.

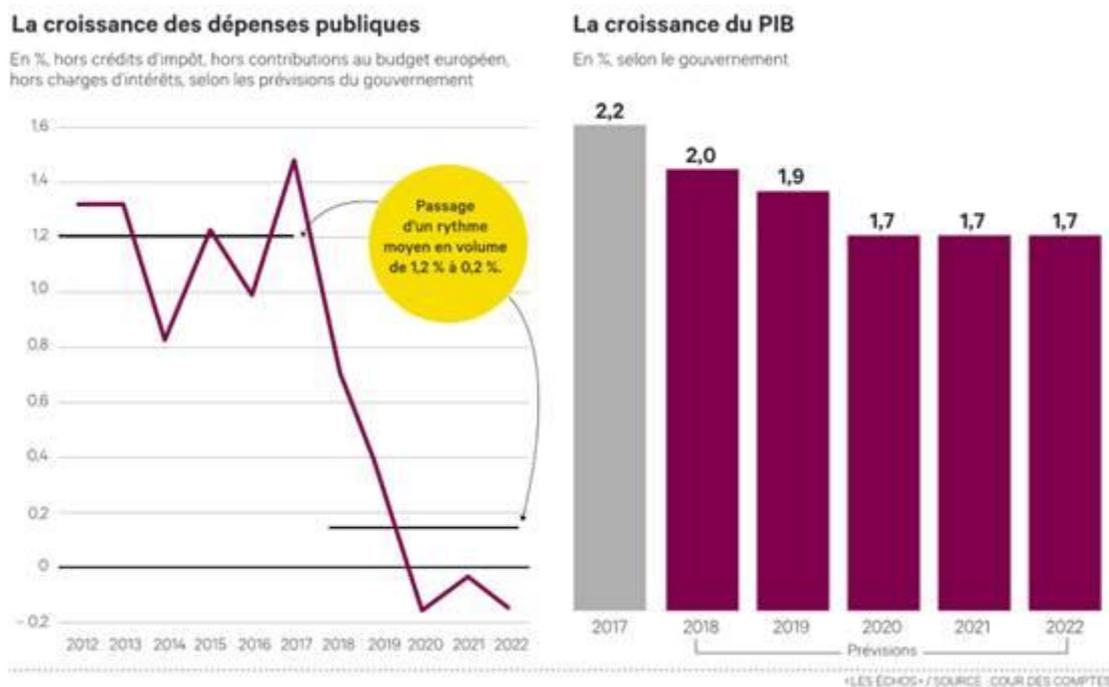
Par [Sarah Belouezzane](#) et [Raphaëlle Besse Desmoulières](#)

⋮ ÉCONOMIE

LES ECHOS – 28/06/2018

4 La Cour des comptes juge l'exécutif voué à de douloureuses économies

en 2019



Si l'objectif de déficit paraît « atteignable » en 2018, la Cour pointe a contrario dans son rapport annuel sur les finances publiques les « faiblesses » qui affectent le prochain budget 2019. De nouvelles mesures d'économies sur l'emploi et le logement sont jugées inévitables.

Ce n'est pas la claque de l'an passé, mais cela n'a rien d'une caresse pour autant. Après l'audit de l'été dernier qui avait violemment critiqué la gestion budgétaire de l'équipe Hollande taxée « d'insincérité », la Cour des comptes publie ce mercredi matin son traditionnel rapport annuel des finances publiques en forme d'avertissement pour Emmanuel Macron. Si le document salue le retour durable du déficit public sous la barre des 3 % de PIB, il met toutefois le gouvernement au pied du mur avant les arbitrages budgétaires attendus dans les prochaines semaines sur l'exercice 2019 et au-delà. L'analyse des objectifs budgétaires du gouvernement pour la suite du quinquennat « révèle plusieurs faiblesses qui pourraient compromettre la réalisation », écrivent les sages de la rue Cambon. Façon élégante de pointer le grand flou sur les économies sur les dépenses promises à partir de l'an prochain.

De mauvaises surprises semblent exclues

Tout n'est pas noir néanmoins dans l'analyse de la Cour des comptes. Ainsi, celle-ci ne s'alarme pas outre mesure du trou d'air de la croissance depuis quelques mois. Malgré cela, « la prévision de déficit pour 2018 de 2,3 % du PIB apparaît atteignable », est-il écrit dans le rapport. Certes, l'exécutif table désormais sur une progression de l'activité supérieure aux dernières prévisions de l'Insee (2 % contre +1,7 %), si bien que « la prévision de recettes pour 2018 pourrait se révéler un peu élevée ».

Mais « la prévision de dépenses est plausible » et surtout de mauvaises surprises semblent exclues à la différence de l'an dernier grâce à « une budgétisation plus sincère des crédits des missions du budget général de l'Etat ». En clair, « le risque de dépassement [de l'objectif de déficit] reste modéré ».

Prévision de croissance trop optimiste

La partie s'annonce autrement plus compliquée pour le budget 2019 que le gouvernement prépare pour une présentation en septembre prochain. D'abord, les sages de la rue Cambon pointent les nuages voilant le ciel de l'activité économique. « Au vu des évolutions conjoncturelles, la prévision pour 2019 (1,9 % de croissance) pourrait être considérée comme un peu élevée », écrivent-ils. Le jugement vaut aussi pour les prévisions des années suivantes.

Surtout, la Cour note que les objectifs du gouvernement pour la suite du quinquennat « *supposent un net infléchissement de la croissance des dépenses* », mais sans que « *les leviers de maîtrise de la dépense publique aient été précisés* ». C'est notamment le cas pour le budget 2019 en préparation. Les rapporteurs notent que 2,2 milliards d'économies sont prévues sur la mission « Emploi » l'an prochain. Or « *la nouvelle diminution des contrats aidés (-700 millions d'euros) et la fin de la prime à l'embauche ne couvrent qu'une partie de la diminution prévue des crédits* ». Il paraît donc inévitable que de nouvelles mesures douloureuses d'économies soient en préparation.

Interrogations sur les APL

Même situation pour la mission « Cohésion des territoires », déjà nettement mise à contribution en 2018 avec la réforme des APL. De nouvelles économies de 1,6 milliard ont déjà été annoncées par l'exécutif, sans qu'il les détaille. « *Des économies complémentaires sont nécessaires, soit, comme en 2018, en diminuant les revenus des organismes publics HLM, soit en réduisant le montant des APL directement versées aux ménages* », est-il mentionné dans le rapport. Des mesures politiquement explosives.

A lire le document, on voit mal par ailleurs comment le gouvernement pourrait éviter de s'attaquer aux effectifs de la fonction publique l'an prochain. Le budget 2018 avait évité de le faire, alors qu'Emmanuel Macron avait promis une baisse de 50.000 emplois publics au sein de la sphère étatique sur le quinquennat (120.000 en comptant la fonction publique territoriale). Or la Cour relève que ce chiffre est nettement sous-estimé : si l'on tient compte des quelque 20.000 emplois nouveaux prévus pour les fonctions régaliennes d'ici à 2022 (Défense, sécurité, justice), « *ce seront donc 70.000 emplois qui devront être supprimés* » sur le quinquennat pour tenir l'objectif d'Emmanuel Macron. Cela « *implique que tous les ministères soient concernés par ces diminutions* », écrit la Cour.

Une invitation lancée au gouvernement pour qu'il éclaire ses intentions dans le prochain projet de loi de finances.

Fisc : le scénario choc qui évoque 30.000 suppressions de postes //

<https://www.lesechos.fr/economie-france/social/0301886167647-fisc-le-scenario-choc-qui-evoque-30000-suppressions-de-postes-2187997.php>

Renaud Honoré

L'OPINION – 28/06/2018

5 Prélèvement à la source : un risque à 2 milliards pour l'Etat



La transition vers le prélèvement à la source pourrait s'avérer coûteuse pour l'Etat... mais aussi réserver de bonnes surprises.

En annexe de son rapport sur les finances publiques, la Cour des comptes évoque «les incertitudes sur le rendement de l'impôt sur le revenu dues à la mise en œuvre du prélèvement à la source»

Hypothèses de croissance élevées, non prise en compte du coût de la suppression de la taxe d'habitation, économies non documentées : les sages de la rue Cambon soulignent dans un nouveau rapport les « fragilités » de la trajectoire d'Emmanuel Macron pour le redressement des finances publiques. Ils reviennent aussi sur la mise en place du prélèvement à la source qui pourrait coûter cher en 2019.

La Cour des comptes temporise. Après avoir fait les gros titres l'année dernière en estimant que le dernier budget de l'ère Hollande était teinté d'insincérité, [le rapport sur « la situation et les perspectives des finances publiques » publié ce matin](#) est beaucoup plus sage. Les magistrats de la rue Cambon indiquent que la prévision de déficit 2018 est « atteignable » malgré une prévision de croissance de 2 % « un peu élevée », que « les prévisions de recettes sont plausibles, quoiqu'un peu élevées », et que le niveau des dépenses est « plausible, bien qu'affecté d'une incertitude forte s'agissant des collectivités locales ». Les magistrats ne croient que modérément au « contrat » proposé par Emmanuel Macron aux territoires pour limiter leurs dépenses de fonctionnement. Au final, « la réduction du déficit effectif et structurel reste très faible » pour cette année.

Pour la trajectoire 2019-2022, les magistrats regrettent un manque d'innovation en matière de gouvernance budgétaire et listent plusieurs « fragilités » dans le scénario du gouvernement : hypothèses de croissance « optimistes », non-intégration de la suppression totale de la taxe d'habitation (10 milliards d'euros) ou bien encore [manque de documentation des économies](#). Rien que du classique. Finalement, le plus intéressant dans ce rapport, ce sont les annexes.

Par exemple page 172, où l'on trouve une information qui aurait normalement dû être publiée il y a un an, avant qu'Emmanuel Macron ne décide de reporter d'un an la mise en place du prélèvement à la source (PAS). L'annexe 7 du rapport quantifie pour la première fois les risques que fait peser la mise en place du PAS sur le rendement de l'impôt sur le revenu.

« **Incertitudes significatives** ». « Premièrement, note la Cour, il y a une incertitude sur le taux de recouvrement initial de l'impôt par les collecteurs ». Alors que la collecte actuelle, gérée par Bercy, atteint l'excellent taux de recouvrement de 99 %, le ministère des Finances estime qu'il pourrait tomber à 97 % l'année prochaine, après que la gestion de cette collecte [a été déléguée aux entreprises](#). Des erreurs à l'allumage sont probables, ce qui « entraîne une incertitude significative sur le rendement de la mesure », soulignent les magistrats. Si le taux de collecte tombait à 95 % - ce qui est le taux généralement observé la première année de paiement de l'impôt sur le revenu - cela coûterait quelque 1,5 milliard d'euros aux caisses de l'Etat estime la Cour. En même temps, le rapport n'écarte pas non plus une bonne surprise si le taux de collecte arrivait du premier coup à 99 %.

Deuxième source d'incertitude : les possibilités de modulation à la baisse du prélèvement à la source. « A partir des fluctuations de revenus observées dans les déclarations de revenus des années 2013 à 2015 et en supposant qu'un quart des contribuables éligibles profiteraient de cette possibilité de modulation, le gouvernement a estimé à 750 millions la perte de recettes », indique le rapport. Pour autant, « [la difficulté à s'approprier le mécanisme et la crainte de se tromper dans ses calculs](#) » dissuadera probablement les contribuables de toucher à leur taux, estime la note.

Troisième source d'incertitude : le montant des revenus d'activités exceptionnels qui ne manqueront pas d'être transférés de 2019 vers 2018, considérée comme une [année blanche](#). « Le gouvernement n'a pas estimé ce risque, et compte tenu de la masse des revenus concernés, l'incertitude est sans doute inférieure à 1 milliard d'euros, mais en considérant le risque comme nul, le gouvernement sous-estime nécessairement la perte de recette correspondante », indique la Cour.

Autre difficulté, de méthode davantage que budgétaire, la contemporanéité du prélèvement de l'impôt va de facto rendre sa prévision plus corrélée à la conjoncture, et donc plus incertaine. « L'impôt sur le revenu deviendra plus difficile à prévoir, puisque sa prévision pour une année donnée devra désormais s'appuyer sur une prévision de revenu de cette même année alors qu'elle s'appuyait jusqu'à maintenant sur celle de l'année antérieure », résume la Cour. C'est ainsi que la prévision inscrite pour 2019 dans le dernier programme de stabilité est deux fois plus incertaine que celle de 2018. Une incertitude qui sera

encore forte au moment de la préparation du projet de loi de finances, « alors que celle pesant sur le niveau des revenus de 2018 aura été nettement réduite », souligne la Cour.

Au final, « les incertitudes sur le rendement du PAS en 2019 pourraient s'élever à 2 milliards d'euros environ, soit 0,1 point de PIB, à la hausse ou à la baisse », conclut la note. Un chiffre passé jusqu'ici complètement inaperçu.

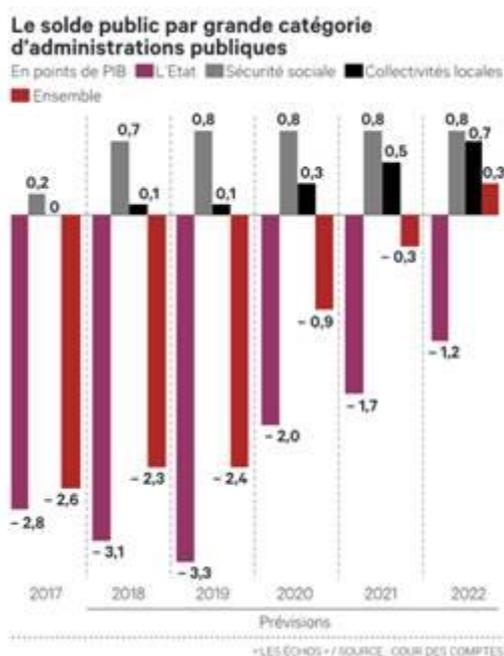
Dix ans de dérives

2007-2017 : il aura fallu dix ans pour revenir au niveau de déficit de 2,6% du PIB. Mais la Cour souligne que l'état des finances publiques n'a plus rien à voir malgré ce reflet trompeur. En dix ans, le taux de prélèvements obligatoires comme le taux de dépenses publiques ont chacun progressé de 3 points, et la dette a progressé de 32%.

[Raphaël Legendre](#)

LES ECHOS – 28/06/2018

6 Les collectivités locales désignées premier de cordée pour réduire le déficit public



Le retour à l'équilibre budgétaire promis par le gouvernement d'ici à la fin du quinquennat repose sur de gros excédents réclamés aux collectivités locales qui n'ont rien d'évident, selon la Cour des comptes.

Sur qui repose le plus gros de l'effort ? Toutes les administrations publiques (Etat, Sécurité sociale et collectivités locales) ne sont pas forcément traitées de la même manière quand on parle de réduction du déficit public. Le [rapport annuel de la Cour des comptes sur les finances de la France](#) permet d'éclairer avec précision le rôle assigné à chacune des administrations dans le redressement du solde budgétaire, aussi bien pour la décennie d'après crise 2007-2017 que pour le quinquennat Macron. Sur ce dernier point, le jugement des Sages de la rue Cambon désigne clairement qui seront les premiers de cordée : « Les niveaux de soldes publics sur lesquels la France est engagée par le programme de stabilité sont très largement dépendants du comportement d'entités et d'acteurs autres que l'Etat », est-il écrit dans le rapport. En clair, il va falloir que les administrations de Sécurité sociale et les collectivités locales

dégagent des excédents dans les années à venir [pour permettre d'aboutir à l'équilibre budgétaire en 2022](#) .

Cette situation doit se démarquer de celle de la décennie écoulée. En 2017, les sphères sociale et locale sont certes revenues à l'équilibre, dix ans après la fin de la crise, mais cela n'a pas empêché leurs dépenses d'augmenter nettement entre 2007 et l'année dernière (+2,4 points de PIB pour la première et +0,3 point de PIB pour la seconde). Les deux administrations ont retrouvé l'équilibre grâce à la dynamique de leurs recettes. Ce n'est pas le cas de l'Etat, qui a consenti à de forts transferts pour rétablir les [comptes sociaux](#). « *Au total, c'est l'Etat qui a supporté la plus grande part des effets sur ses recettes de l'affaiblissement de la croissance consécutif à la crise financière de 2008-2009 et son solde s'est dégradé de 0,5 point de PIB sur la période* », écrit la Cour des comptes.

Excédents pour les collectivités

Les choses doivent évoluer pour l'avenir. L'Etat est censé ramener son déficit de 2,8 % en 2017 à 1,2 % en 2022. Insuffisant pour revenir à l'équilibre budgétaire, ce qui demande donc que la sphère sociale et les collectivités locales dégagent de forts excédents dans les années à venir (+0,8 % et +0,7 % à l'horizon 2022). Encore faut-il être certain de les trouver. Pour les administrations de Sécurité sociale, la Cour des comptes note que faute de réforme des retraites et compte tenu de l'objectif de croissance des dépenses d'assurance maladie (Ondam), « *la réalisation de la trajectoire appelle des efforts particulièrement significatifs sur le reste des dépenses sociales* ». Une injonction sensible politiquement.

Surtout, les sages de la rue Cambon s'interrogent sur la [crédibilité des excédents prévus pour les collectivités locales](#) . Si celles-ci devaient avoir plus de marge de manoeuvre, elles pourraient très bien « *accroître leurs investissements ou baisser leur fiscalité plutôt que de laisser croître leurs excédents* ». Un scénario qui ruinerait les plans de l'exécutif.

Renaud Honoré

::: ENTREPRISES

LE MONDE – 28/06/2018

7 En France, des projets industriels freinés par les contestations



[Mine d'or, éoliennes, cimenterie, poulaillers... De très nombreux dossiers sont attaqués. L'Etat peine à limiter les recours.](#)

Encore une grosse semaine, et les responsables de la Montagne d'or pourront souffler un peu. Depuis le 7 mars, leur projet de gigantesque mine d'or en Guyane est soumis au feu des questions de la population, dans le cadre d'une consultation organisée par l'administration. Mais face à l'hostilité des représentants des Amérindiens, des associations locales de défense de l'environnement et d'un WWF particulièrement pugnace, les séances publiques, très houleuses, n'ont guère permis d'échanger des arguments. « *Celle tenue à Cayenne s'est même achevée sur un pugilat*, rapporte avec dépit Pierre Paris, le président de la compagnie minière. *Dans certaines réunions, nous faisons face à des opposants cagoulés. Nous n'avons quasiment jamais pu achever notre présentation...* »

Ce spécialiste des mines n'a qu'une hâte : passer à l'étape suivante. Après le débat public, clos le 7 juillet, l'ouverture de la première mine d'or industrielle en Guyane semble pourtant bien loin encore. L'entreprise se donne un an pour finaliser son dossier. Viendra alors l'enquête publique – au moins un an d'instruction –, puis l'Etat accordera ou non son feu vert. Une décision qui n'a rien d'acquis : si le président, Emmanuel Macron, a pris fait et cause pour cette mine, son ministre Nicolas Hulot (transition écologique et solidaire) y est hostile. Pour lui, les 780 millions d'euros d'investissement évoqués et les 3 750 emplois promis ne sont qu'un « *miroir aux alouettes* », comme il l'a déclaré à l'Assemblée nationale le 13 juin. Dans ces conditions, le premier coup de pioche sera donné, au mieux, fin 2020. Et tout permis d'exploiter sera sans doute attaqué en justice.

Peut-on encore ouvrir des sites industriels en France ? Tous les projets ne sont pas aussi contestés que la Montagne d'or, la plus grande mine d'or jamais envisagée sur le territoire national, qui nécessite de déboiser la jungle amazonienne et de stocker des millions de tonnes de boues cyanurées. Mais les industriels sont unanimes : que ce soit outre-mer ou en métropole, implanter une mine, une usine ou une éolienne est devenu difficile et long. Donc coûteux. Entre les voisins inquiets, les défenseurs de l'environnement, les militants anticapitalistes et tous ceux qui ont une mauvaise image de l'industrie, nombreux sont les empêchements de bétonner et produire en rond. « *Les riverains et les associations saisissent la justice de plus en plus systématiquement* », observe Philippe Prudhon, de l'Union des industries chimiques. Près de 300 affaires ont été traitées par les cours administratives d'appel en 2017.

« Les préfetures et les juges sont assaillis de recours »

Mardi 26 juin, des manifestants ont encore protesté contre l'agrandissement d'une ferme-usine qui compte déjà 180 000 poules pondeuses à Lescout (Tarn). Les pelleuses sont arrivées « *alors que le permis de construire refusé par la mairie n'a été validé que de manière provisoire par un juge des référés* », peste la Confédération paysanne. La contestation touche aussi le gros poulailler envisagé à Bressolles (Ain), la raffinerie Total de la Mède (Bouches-du-Rhône), qui doit fonctionner à l'huile de palme, l'usine de méthanisation de Curçay-sur-Dive (Vienne), ou encore celle de granulés de bois d'Anor (Nord). Sans oublier le centre d'enfouissement des déchets nucléaires de Bure (Meuse). « *Les préfetures et les juges sont assaillis de recours* », assurent les professionnels.

A Guipavas et à Plouvien (Finistère), l'opposition des riverains s'est révélée si forte que le groupe Sill a finalement choisi une troisième commune du département, Landivisiau, pour sa future usine de poudre de lait, un projet lancé en 2013. Les travaux doivent débuter le 2 juillet.

« *Les grands chantiers symboliques sont attaqués, ainsi que d'autres plus petits, cibles des riverains, mais l'essentiel des projets industriels passe sans problème* », nuance le juriste Emmanuel Wormser, de la fédération France Nature Environnement (FNE).

Seule certitude : les responsables politiques ont été priés d'agir. Dès 2009, la France a allégé la procédure d'autorisation des « installations classées ». Des mesures ont ensuite été prises afin de limiter les recours susceptibles de bloquer l'ouverture d'usines et autres sites sensibles en matière d'environnement. De quatre ans, le délai de recours a été ramené à un an, puis quatre mois en 2017.

Endiguer les « recours abusifs »

Ce printemps, des parlementaires ont voulu compresser encore ce délai, à deux mois. Ils entendaient aussi instaurer des contraintes supplémentaires pour endiguer les « recours abusifs » intentés par les associations. « *Il y en a marre que, dans ce pays, des gens s'opposent à tout !* », s'était exclamé le sénateur de l'Aveyron Jean-Claude Luche (UC), rapporteur du projet de loi sur le droit à l'erreur, lors des débats sur le texte. Les deux amendements proposés, contestés par le gouvernement, ont été retirés en commission. Ils pourraient revenir sur la table lors du nouvel examen du texte par l'Assemblée nationale, qui a commencé le 26 juin.

« *Toutes ces restrictions prises sous couvert de simplification ne vont pas dans le sens d'une démocratie environnementale* », s'alarme la fédération FNE. « *La législation s'est déjà considérablement*

durcie, et les particuliers qui voient quelque chose se construire à côté de chez eux hésitent à aller en justice », appuie M^e Claudine Coutadeur, avocate spécialisée en droit de l'urbanisme.

Les industriels, eux, portent un autre regard. *« Ils vivent tous ces recours comme des agressions, et constatent que leur nombre n'a pas vraiment baissé malgré les nouvelles règles, note M^e Arnaud Gossement, qui défend des entreprises. Or, même si les recours ne sont pas suspensifs, les banques refusent en général de financer les projets tant qu'ils sont contestés. Cela peut donc tout bloquer. »*

Le cas de l'énergie est éloquent. En 1973, le gouvernement avait lancé la construction de 4 à 6 réacteurs nucléaires par an, un plan mené au pas de charge. Aujourd'hui, les grands projets sont presque tous contestés et s'étirent dans le temps. En particulier les éoliennes, pour lesquelles près de 70 % des autorisations administratives font l'objet de recours. Résultat : il faut compter de sept à dix ans pour implanter une éolienne en France, contre trois à quatre ans en Allemagne. Dans ce domaine spécifique, le gouvernement avait annoncé en janvier son intention de supprimer un niveau de juridiction afin d'accélérer le traitement des contentieux. Le Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques a cependant émis un avis négatif et l'Etat doit revoir sa copie. Entre la défense de l'environnement, le soutien à l'industrie et le respect du droit, pas facile de slalomer.

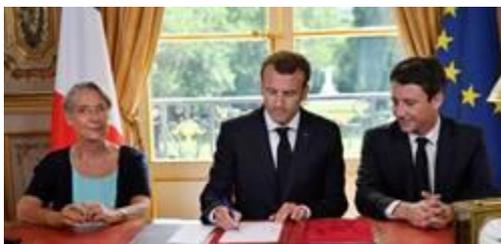
Des projets industriels contestés : à La Rochelle, le broyeur de la discorde //

https://abonnes.lemonde.fr/economie/article/2018/06/27/des-projets-industriels-contestes-a-la-rochelle-le-broyeur-de-la-discorde_5322069_3234.html

Par Denis Cosnard

LE FIGARO – 28/06/2018

8 Réforme de la SNCF: qu'ont obtenu les syndicats après trois mois de grève ?



VIDÉO - La promulgation de la loi réformant le secteur ferroviaire intervient alors que les cheminots poursuivent le dernier épisode de grève cadencée commencé il y a trois mois.

La fin de la grève unitaire à la SNCF ce jeudi coïncide avec la promulgation de la loi «pour un nouveau pacte ferroviaire» intervenue ce mercredi. Emmanuel Macron a mis un terme à une séquence sociale mouvementée de trois mois: «Je veux dire à nos concitoyens que, par cette loi aujourd'hui promulguée, le gouvernement et avec lui le Parlement ont pris leurs responsabilités de faire ce qui était évité ou refusé depuis tant de décennies», a déclaré le président après avoir signé le texte.

Paradoxalement, les 36 jours de grève - un record - se sont révélés inefficaces pour les deux organisations syndicales contestataires. La CGT et SUD espéraient obtenir, sinon le retrait du projet de loi, tout au moins le maintien du recrutement au statut à la SNCF. Les deux autres syndicats - l'Unsa et la CFDT - ont privilégié un travail de dialogue avec le gouvernement et le Parlement pour améliorer le texte au fil des semaines. «Après trois mois de conflit, les cheminots n'ont pas à baisser les yeux, affirme dans un tract la CFDT dont la position a souvent paru inconfortable pendant le conflit. Ils se sont battus vaillamment pour contrer et réduire les effets les plus négatifs d'une loi dont ils n'ont pas voulu.»

Même commentaire de l'Unsa ferroviaire: «Sans triomphalisme», le deuxième syndicat à la SNCF «se félicite» d'avoir ainsi gagné «certaines évolutions face à la rigidité du pouvoir en place».

La fin du recrutement au statut

Qu'ont obtenu les syndicats au bout de trois mois de grève en pointillé? Des améliorations de la réforme à la marge. En effet, le gouvernement avait annoncé d'emblée trois grands axes forts du projet de loi: l'ouverture à la concurrence de tous les services, une nouvelle gouvernance pour le groupe SNCF et, enfin, [la fin du recrutement des cheminots au «statut» à la SNCF](#). Sur ces trois points, le projet de loi n'a pas varié. En revanche, au cours des nombreuses réunions avec Élisabeth Borne, la ministre des Transports, et avec les élus, plusieurs garanties ont été apportées aux salariés de l'entreprise publique. La SNCF, qui deviendra une société nationale à capitaux publics, sera détenue intégralement par l'État. Ses titres seront «incessibles», une précision apportée à la demande des syndicats.

D'autres modifications portent sur les conditions de transferts des cheminots chez un concurrent à la suite d'un appel d'offres perdu par la SNCF: priorité donnée au volontariat, possibilité de revenir à la SNCF entre trois à huit ans après le départ. Par ailleurs, le cheminot transféré conservera sa rémunération nette pendant un an et le minimum garanti de manière pérenne, tout comme la garantie de l'emploi et l'affiliation au régime spécial de retraite.

Des avancées balayées par la CGT: «85 % des problèmes que nous avons soulevés ne sont pas réglés», a résumé Philippe Martinez, son secrétaire général, mercredi sur RTL. Il a évoqué le transport de marchandises, l'avenir des petites lignes et la future convention collective du transport ferroviaire. Celle-ci, négociée entre les syndicats de salariés et, côté patronal, l'Union des transports public (UTP), est déjà avancée. Il en reste 25 % à bâtir au cours des 18 prochains mois.

SUD-rail a déclaré que la loi allait «bénéficier aux patrons sur le dos des cheminots et des usagers». [Les deux syndicats se prononcent donc pour une poursuite de la grève au cours de l'été](#) avec une nouvelle séquence les 6 et 7 juillet. Mais ce mouvement relancé au moment où de nombreux Français - y compris des cheminots - partent en vacances pourrait être peu suivi maintenant que la loi est promulguée et que les véritables négociations de la branche professionnelle reprendront à la rentrée. La CFDT a déclaré astucieusement qu'elle «suspendait le mouvement de grèves pour la période estivale» tout comme l'Unsa qui «reste combative». Les congés payés ont été gagnés de haute lutte. À quoi bon gâcher ceux des travailleurs qui prennent le train ?

Vidéo : <http://premium.lefigaro.fr/social/2018/06/27/20011-20180627ARTFIG00206-emmanuel-macron-signe-la-reforme-ferroviaire.php>

Valérie Collet

LA TRIBUNE – 28/06/2018

9 Air France-KLM associe les Américains et les Chinois au choix du futur Pdg



Pour calmer Delta et à un degré moindre China Eastern, deux nouveaux actionnaires du groupe qui ont critiqué le processus de recrutement de la future gouvernance, le conseil d'Air France-KLM a demandé au comité de nomination de les associer au processus. En revanche, le conseil d'administration n'a pas tranché sur le modèle de gouvernance à mettre en place.

Article modifié à 00H44 et 7h28

Une modification du processus de recrutement d'un nouveau patron et une nouvelle gouvernance : réuni les 26 et 27 juin à Amsterdam, le conseil d'administration d'Air France-KLM a été mouvementé en rabaisant son comité de nomination présidé d'Anne-Marie-Marie Couderc - par ailleurs présidente par intérim du groupe -, qui, en fin de semaine dernière, avait pris la décision de proposer le 26 juin au conseil de porter à la tête d'Air France-KLM, le directeur financier de Veolia, Philippe Capron. Face au rejet suscité par ce choix, le comité s'est couché et le processus de recrutement *"se poursuit conformément à l'objectif initialement fixé par le conseil d'être finalisé dans les meilleurs délais"*, indique un communiqué laconique du groupe.

Le comité de nomination sous surveillance

Un désaveu d'autant plus cinglant pour ce comité composé également de Jean-Dominique Comolli et du Hollandais Alexander Wynaendts, qu'il se double, selon nos informations, d'une injonction du conseil d'administration d'associer aux travaux du comité de nomination les représentants de Delta et de China Eastern, tous deux actionnaires depuis l'an dernier à hauteur de 10% chacun environ. Un geste fort qui traduit l'exceptionnelle crise de gouvernance que traverse le groupe depuis le départ de Jean-Marc Janaillac et la présidence par intérim chaotique d'Anne-Marie Couderc.

Quand ils ont découvert le nom de Capron, les dirigeants de la compagnie américaine Delta sont en effet montés au créneau pour dénoncer le processus de nomination du futur Pdg. Ce profil ne leur convenait pas en raison, notamment, de l'absence d'expérience de Philippe Capron dans le transport aérien mais aussi à la tête d'une grande entreprise cotée. Après s'être déjà opposé à Anne-Marie Couderc lorsqu'elle a cherché à lâcher un peu de lest aux syndicats sur les rémunérations (à la demande de l'Élysée, selon certaines sources, qui ne voulait pas de grève pendant l'été), les Américains et les Chinois ont rué dans les brancards (surtout Delta) pour dénoncer le fonctionnement de ce comité, jugé opaque.

L'APE avait validé le choix de Capron

Ce dernier n'a pourtant pas dévié des processus habituels en vigueur dans la compagnie. Le principal actionnaire, l'agence des participations de l'État (APE), a été tenu au courant de toutes les étapes qui ont conduit à ce choix. Selon des sources concordantes, l'APE l'avait même validé, avant de revenir sur sa décision deux jours plus tard. Mais depuis un an, les choses ont changé. Ayant déboursé 375 millions d'euros chacun, Delta et China Eastern veulent faire entendre leur voix sur les décisions du groupe, notamment sur le choix du Pdg. Au final, ce changement de cap n'est pas sans déplaire à AccorHotels qui lorgne une reprise de tout ou partie de la participation de l'État. Le groupe hôtelier recommande lui aussi de confier les manettes opérationnelles à un professionnel du secteur.

Le conseil d'administration n'a pas tranché sur la structure de gouvernance

Reste à savoir s'il faudra trouver un ou deux PDG. Car, le conseil d'administration est divisé sur la structure de la gouvernance à mettre en place. D'un côté, Delta souhaite un système avec trois patrons opérationnels, un qui pilote le groupe et un dans chacune des deux compagnies. En face, la majorité des administrateurs (KLM inclus, contrairement à ce qui a été dit) estime que la meilleure solution est de conserver un système dans lequel le dirigeant opérationnel du groupe soit aussi celui d'Air France. Dans ce schéma, KLM demande que son président du directoire se voit confier des fonctions opérationnelles au sein d'Air France-KLM.

L'Etat français a laissé la porte ouverte à la position de Delta et le conseil d'administration n'a pas tranché. Ce qui va inévitablement poser des difficultés pour recruter : faut-il chasser un ou deux personnes? Une incertitude qui risque de décaler le calendrier pour finaliser la gouvernance, aujourd'hui fixé en interne à fin juillet. Un calendrier ambitieux pour certains observateurs qui penchent plutôt pour fin septembre.

Le cumul des fonctions, le modèle dominant

Le cumul des fonctions de PDG d'Air France-KLM et d'Air France a toujours été le modèle dominant. En effet, depuis la création d'Air France-KLM en 2004, le Pdg du groupe a été également soit le Pdg d'Air France (Jean-Cyril Spinetta de 2004 à 2009, puis sous une forme différente entre 2009 et octobre 2011 où Jean-Cyril Spinetta était le président du conseil d'Air France-KLM et d'Air France avec dans les deux cas Pierre-Henri Gourgeon comme directeur général), soit le président du conseil d'administration d'Air France (Jean-Marc Janaillac entre novembre 2016 et son départ le 15 mai dernier).

Pour autant, même quand il y a eu une séparation des fonctions, entre novembre 2011 et novembre 2016, celle-ci n'a réellement fonctionné qu'entre novembre 2011 et juillet 2013 quand Jean-Cyril Spinetta était Pdg du groupe et Alexandre de Juniac d'Air France. Quand le second a remplacé le premier à la tête d'Air France-KLM en juillet 2013, un Pdg d'Air France a, certes, été nommé en la personne de Frédéric Gagey, mais Alexandre de Juniac était, dans les faits, omniprésent à Air France. Cette position a d'ailleurs été officialisée début 2015 quand le conseil d'Air France-KLM lui a demandé d'être présent au conseil d'Air France.

Si au début du rachat de KLM par Air France, cette double casquette traduisait le poids prééminent de la compagnie française dans le groupe mais aussi le peu de pouvoir de la holding sur les compagnies aériennes, elle est ensuite apparue aux yeux des administrateurs nécessaire pour mener à bien la réforme à Air France.

KLM a toujours été réservée face à ce type de gouvernance parce qu'elle peut conduire le Pdg d'Air France-KLM à prendre des décisions plus favorables à Air France qu'à KLM. C'est pour cela que la compagnie hollandaise demande que son patron opérationnel se voit confier des fonctions exécutives au sein d'Air France-KLM. Ce serait une première.

Par **Fabrice Gliszczynski**

LES ECHOS – 28/06/2018

10 Très haut débit : le gouvernement maintient la pression sur les opérateurs télécoms



Signé le 14 janvier 2018 entre le gouvernement, l'Arcep et les opérateurs, l'accord « New Deal » vise à généraliser la couverture mobile en 4G.

Les quatre opérateurs se sont chacun engagés à couvrir 5.000 nouvelles zones.

6 mois après la signature du « New Deal » mobile en janvier, le gouvernement fait un bilan d'étape trimestriel.

Dans le fixe comme dans le mobile, le très haut débit s'installe progressivement dans l'Hexagone. C'est le message rassurant qu'a répété mercredi le gouvernement lors du premier point d'étape trimestriel sur l'**avancement** des deux grands plans de l'Etat sur la couverture numérique, le **plan Très Haut Débit** (20 milliards d'euros d'investissements au total) et le **« New Deal mobile » de janvier 2018**. Un ministre, trois secrétaires d'Etat, le président de l'Arcep, et tout le petit monde des télécoms réuni pour l'occasion, rue de Varenne : le gouvernement a frappé fort pour ce rendez-vous qui se tiendra désormais tous les trois mois.

Dans le fixe, « *la moitié du chemin* » a été faite, s'est félicitée Delphine Gény-Stephann, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie. 56 % des « locaux » (habitations et entreprises) y ont en effet désormais accès. En mars, les abonnements fixes au très haut débit ont atteint 7,5 millions, soit 26 % du total. La fibre optique est derrière cette augmentation : 11 millions de locaux sont désormais éligibles au FTTH (fibre jusqu'à l'abonné), contre 2,2 millions fin 2012. « *Sur le fixe, on a tout lancé, c'est sur le mobile qu'il va falloir transformer l'essai* » nuance Antoine Darodes, directeur de l'Agence du numérique.

Accord entre Orange et SFR

Sur le fixe, le gouvernement avait aussi un autre motif de satisfaction. Mercredi, Orange et SFR sont enfin parvenus à un accord concernant la couverture des villes moyennes. En 2011, les deux opérateurs s'étaient certes **déjà engagés à fibrer la quasi-totalité de cette zone concernant 13,7 millions d'abonnés**, Orange assurant 90 % des raccordements, contre 10 % pour SFR. Depuis, le groupe de Patrick Drahi bataillait d'arrache-pied pour obtenir une nouvelle répartition des tâches. Même si on est loin du « 50-50 » visé, Altice, la maison mère de SFR, a toutefois obtenu mercredi un partage plus favorable.

Dans cette zone regroupant plus de 3.600 communes, l'opérateur au carré rouge a en effet récupéré 1 million de prises, en plus du 1,4 million déjà obtenu en 2011. Bilan des courses : Altice couvre à présent 20 % du périmètre. Après l'avis favorable de l'Arcep mercredi matin, le gouvernement a suivi le gendarme des télécoms, en donnant lui aussi son feu vert au cours de l'après-midi. « *On ancre dans le marbre des engagements qui deviennent contraignants* », affirme Sébastien Soriano, président de l'Arcep. Une amende pouvant aller jusqu'à 3 % du **chiffre d'affaires** pourra en effet être appliquée en cas de manquement.

La 4G dans les zones blanches

Dans le mobile, le gouvernement a publié la liste des 485 sites où les quatre opérateurs devront apporter la 4G. Ces sites, situés dans des endroits sous-connectés - les fameuses « zones blanches » - font partie des 5.000 sites qu'Orange, SFR, Bouygues et Free se sont chacun engagés à construire dans le cadre du « New Deal » de janvier. Une fois le terrain identifié et raccordé au réseau d'électricité, les opérateurs ont entre 12 et 24 mois pour installer à leurs frais leurs pylônes ou leurs antennes. « *On va être dans les temps, mais c'est tendu*, note Antoine Darodes. *C'est un programme national, mais rien ne peut se faire sans les collectivités locales.* »

A l'origine, la liste attendue par le gouvernement devait toutefois comporter 600 sites. Les 115 sites manquants, en avance sur les autres, ont finalement décidé de ne pas basculer dans le nouveau dispositif. « *Même ainsi, c'est toujours quatre fois plus par rapport à ce qui se faisait avant !* », note Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires. Le gouvernement va compenser en identifiant à l'automne 115 nouveaux sites de sorte que l'objectif des 600 pylônes soit atteint coûte que coûte. Les 700 sites prévus pour 2019 seront également identifiés à ce moment-là.

Enfin, depuis janvier, 2.000 sites qui n'avaient que la 2G ou la 3G ont basculé vers la 4G, sur un objectif de 10.000 sites à convertir. La progression sera suivie par l'Arcep, qui a lancé mercredi le tableau de bord du New Deal mobile, un outil de suivi trimestriel dédié.

Raphaël Balenieri

LE FIGARO – 28/06/2018

11 Réforme constitutionnelle : le début du marathon



Les députés ont voté en commission des lois pour supprimer le mot «race» et introduire l'interdiction de la «distinction de sexe».

Le calme, avant la tempête. Les députés ont commencé en douceur les discussions [sur le projet de loi de révision constitutionnelle](#), avec l'examen de propositions plutôt consensuelles. «En une heure, nous pouvons avancer beaucoup, y compris faire avancer des combats qui ont été menés par beaucoup de nos prédécesseurs», s'est félicité, souriant, le président de groupe La République en marche (LaREM) et rapporteur général du texte Richard Ferrand, mercredi matin. En commission des lois, les députés ont en effet supprimé à l'unanimité le mot «race» du premier article de la Constitution et introduit l'interdiction de «distinction de sexe».

Sacha Houlié, le responsable LaREM de ce texte, s'est réjoui d'une «unanimité salubre». Ces deux premiers amendements adoptés revêtent une forte dimension symbolique et doivent évidemment être revotés lors de l'examen en séance, à partir du 10 juillet, pour être adoptés. «C'est très apaisé, nous avons obtenu un large consensus pour toiletter l'article 1er qui correspondait à une Constitution du XXe siècle», fait savoir Sacha Houlié.

La féminisation de la Constitution rejetée

Les responsables de ce texte veillent à ce que les discussions ne sortent pas du cadre fixé par l'exécutif. «On refuse d'ouvrir la boîte de Pandore», insiste Sacha Houlié. Car cette révision constitutionnelle a évidemment éveillé la créativité des députés, qui voient là l'occasion de jouer leur propre partition. La députée LaREM Isabelle Rauch a ainsi demandé de «rendre les femmes plus visibles» dans la Constitution, illustrant son argumentation par l'entrée de Simone Veil au Panthéon, prévue ce dimanche.

Le député MoDem Erwan Balanant a lui cité sa fille de 8 ans pour défendre la féminisation de la loi fondamentale. «Je lui ai demandé de lire l'article 2 de la Constitution, elle m'a dit “je ne comprends pas, pourquoi il ne devrait y avoir que des présidents?”», a-t-il argué, provoquant sans surprise un bref chahut dans la salle Lamartine du Palais Bourbon. «Moi, je ne me sens pas exclue quand je lis le mot “président” ou “citoyen” dans la Constitution, je me sens bien incluse», a souligné la présidente de la commission des Lois, Yaël Braun-Pivet. Tous les amendements visant à féminiser la Constitution ont été rejetés.

«Il ne faut pas confondre le sens de l'histoire et l'air du temps», a conclu le député LR Éric Diard. Puis son collègue Éric Ciotti a défendu un amendement introduisant le «principe de la tradition chrétienne de la France» dans la Constitution. «Un amendement de provocation», s'est ému le député La France insoumise Bastien Lachaud. Amendement rejeté.

Les débats seront longs. En tout, 1378 amendements ont été déposés, pour «la plus grosse révision constitutionnelle de tous les temps», selon Sacha Houlié. Après quelques effets de tribune qui ont

précédé la discussion sur le premier article, les échanges risquent d'être de plus en plus tendus. Car la question de la révision de la procédure parlementaire, à partir de l'article 3, concentre l'essentiel des revendications des députés. L'opposition et une partie des députés de la majorité soupçonnent en effet le gouvernement de vouloir, à travers ce projet de loi, restreindre le droit d'amendement et renforcer son contrôle sur le pouvoir législatif. «Pour l'instant, c'est facile, mais on va vite rentrer dans le dur», annonce un député de la commission des lois.

Les parlementaires souhaitent notamment renforcer le contrôle et l'évaluation des lois, à travers la création d'une «agence parlementaire d'évaluation». «Richard Ferrand aura du mal à l'écartier, car c'est une demande quasi unanime des députés», prévient un cadre du groupe LaREM. Mercredi matin, le rapporteur général a pourtant exprimé ses réserves sur cette proposition. Mardi, il avait déjà retoqué l'amendement transpartisan visant à adosser une «charte du numérique» à la Constitution. «Le sujet n'est pas abouti, on ne mesure pas toutes les portées juridiques», explique Sacha Houlié. Le président de l'Assemblée nationale, François de Rugy, qui défend cette proposition avec plusieurs députés, va prendre contact avec l'Élysée et le Sénat pour «retravailler la proposition». Mercredi soir, plus de 1000 amendements devaient encore être étudiés. Plusieurs députés s'attendaient à siéger jusqu'à samedi. «Il y a beaucoup de matière à pétrir», illustre Richard Ferrand. «Le but n'est pas simplement de se faire plaisir, mais de réussir.»

La longue bataille de la réforme des institutions

Le débat sur la révision constitutionnelle et la réforme des institutions vient de commencer... et n'est pas près d'être terminé! Déclinées en trois projets de loi distincts, ces mesures pour la «rénovation de la démocratie» voulue par Emmanuel Macron ne seront entièrement votées que l'année prochaine. «Dans un an, ce serait bien», a confirmé mercredi Richard Ferrand, président du groupe La République en marche à l'Assemblée nationale et rapporteur général du projet de loi sur le volet constitutionnel. Après l'examen des députés en juillet, le texte passera au Sénat à la rentrée.

Quant aux deux autres projets de loi - ordinaire et organique - ils devraient être examinés en même temps au Palais Bourbon, dès le mois de septembre. «Plus on prend du temps pour faire passer ces réformes, plus c'est compliqué», note un proche de François de Rugy, président de l'Assemblée. L'entourage du quatrième personnage de l'État table sur une adoption «dès le début de 2019», soit avant les élections européennes. Le texte constitutionnel doit être voté par les deux Chambres, puis être approuvé par le Congrès à une majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés. Si un accord avec le Sénat semble impossible, l'exécutif n'exclut pas de passer par un référendum.

Mathilde Siraud

::: INTERNATIONAL

LE FIGARO – 28/06/2018

12 Brexit : patronat et syndicats sonnent l'alarme



Les milieux économiques remettent en cause leur présence dans le pays face à l'incertitude des négociations.

Le patronat commence à se demander si la Grande-Bretagne est encore un pays ouvert au business. Les négociations du Brexit prennent une tournure tellement chaotique - et dogmatique - que les entrepreneurs s'inquiètent de leur capacité à y prospérer à l'avenir. [Les mots de politiciens comme Boris Johnson](#) n'arrangent rien. «Fuck business!», répondait peu diplomatiquement le ministre des Affaires étrangères interrogé la semaine dernière par des ambassadeurs sur les préoccupations des milieux d'affaires.

Plusieurs figures du patronat et du syndicalisme britannique et européen ont pris l'initiative inédite d'unir leurs voix pour sonner l'alarme. La confédération patronale britannique CBI et son homologue européenne BusinessEurope, ainsi que les confédérations syndicales respectives TUC et ETUC, appellent «le gouvernement britannique et l'UE à mettre davantage de rythme et d'urgence dans les négociations». Elles redoutent une séparation en mars prochain sans accord commercial, une issue pas exclue par Londres, et même souhaitée par certains conservateurs, qui «serait terrible pour les entreprises, les travailleurs et les communautés».

Investissements en chute

Plusieurs grands noms de l'industrie sont apparus remettre en cause leur présence au Royaume-Uni dans ce cas de figure. C'est le cas d'Airbus, qui y emploie en direct 14.000 personnes (110.000 avec les sous-traitants) à la fabrication des ailes de ses avions. BMW (8000 employés), propriétaire de Rolls-Royce et Mini, a également laissé entendre qu'il serait «irresponsable» de ne pas prévoir de plans alternatifs. Le groupe fait monter en puissance son usine Mini d'Amsterdam pour réduire sa dépendance à celle d'Oxford.

Ce site britannique importe cinq millions de pièces détachées par jour et, comme toute l'industrie automobile, ne pourra souffrir aucun ralentissement dans ses flux d'approvisionnement à la frontière. Résultat de ces incertitudes, les investissements dans le secteur automobile britannique ont chuté de près de 50 % au premier semestre par rapport à l'an dernier. Ses dirigeants réclament le maintien du pays dans l'union douanière européenne, ce que Theresa May a exclu.

Le patron de Siemens UK, Jürgen Maier, plaide lui aussi en ce sens. Il estime «très difficile de se préparer vu qu'on ne sait pas à quoi» et condamne les «slogans inutiles» d'un Boris Johnson appelant à un «véritable Brexit britannique». Par prudence, les entreprises du continent boudent aussi le Royaume-Uni dans leurs programmes d'investissements. Une sur trois a décidé de les réduire en raison du Brexit et une sur dix présentes dans le pays prévoit même de le quitter, selon une étude de la banque suisse UBS. Pour éviter d'être pris de court, de nombreux acteurs de la City ouvrent ou développent leurs antennes sur le continent.

Le gouvernement conservateur est divisé entre, d'un côté, des ministres à l'écoute des inquiétudes du milieu des affaires, comme le chancelier de l'Échiquier Philip Hammond, qui œuvrent en coulisses pour un Brexit «soft»et, de l'autre, ceux qui accusent les patrons d'affaiblir les positions de Londres dans ses négociations avec Bruxelles en multipliant les mises en garde.

Après les vives passes d'armes de ces derniers jours, [Theresa May](#) a tenté de rassurer la communauté des affaires. «Nous avons écouté avec attention les voix des entreprises et vos remarques ont contribué à façonner notre position de négociation», a-t-elle assuré lors d'un sommet économique organisé par le *Times*, mardi.

Mais, lors du Conseil européen qui s'ouvre ce jeudi à Bruxelles, aucun progrès décisif sur le Brexit ne sera constaté. Les tractations sont repoussées à l'automne. En attendant, la première ministre va réunir un séminaire de son gouvernement au complet dans huit jours pour tenter d'accoucher d'une position commune.

[Florentin Collomp](#)

13 Crise des migrants : l'UE aborde un « sommet décisif » plus divisée que jamais



Angela Merkel aborde ce sommet européen dans une position délicate.

Alors que les pays membres se déchirent autour de la question migratoire et de l'avenir de la zone euro, les dirigeants européens se retrouvent à Bruxelles.

C'est en ordre dispersé et plus divisés que jamais que les dirigeants de l'Union européenne débarquent à Bruxelles pour un sommet présenté comme décisif. Au menu : défi migratoire et zone euro. Le tout sur fond de crise politique en [Allemagne](#) et tensions entre pays membres.

Ce « sommet des sommets », selon l'expression d'un responsable européen en référence à son agenda surchargé, ponctuera plus de deux semaines de frictions autour de navires transportant des migrants secourus en Méditerranée, [auxquels le gouvernement populiste italien a refusé l'accostage](#). Il sera aussi marqué par [la fragilité inédite de la chancelière allemande](#), dont l'autorité est défiée sur la question migratoire : son ministre de l'Intérieur menace de refouler aux frontières les migrants déjà enregistrés ailleurs, de manière unilatérale, faute de mesures européennes contre les déplacements de migrants dans l'UE.

« Le débat sur les migrations s'enflamme de plus en plus », a souligné mercredi le président du Conseil européen, [Donald Tusk](#), craignant que l'absence de solution européenne fournisse « un nombre croissant d'arguments » à des mouvements populistes « avec une tendance à l'autoritarisme manifeste ».

Divisé aussi sur la zone euro

La nécessité d'unité de l'UE est d'autant plus nécessaire dans un contexte de vives tensions avec les [États-Unis](#) de [Donald Trump](#), avec qui les « divisions vont au-delà du commerce » et des taxes douanières, a-t-il souligné. Pourfendeur du multilatéralisme, Donald Trump a annoncé mercredi qu'il recevrait le 30 juillet le nouveau chef du gouvernement italien Giuseppe Conte, qu'il avait loué pour sa position « très ferme » sur l'immigration. « Les enjeux sont très élevés. Et le temps est court », a-t-il mis en garde dans sa lettre d'invitation aux dirigeants des 28, où il rappelle pourtant que les arrivées sur les côtes européennes ont chuté de manière spectaculaire en comparaison au pic enregistré à l'automne 2015.

Le débat à 27 vendredi, sans la Première ministre britannique Theresa May, montrera aussi les divisions qui persistent sur l'avenir de la zone euro, et la création d'un budget spécifique. L'idée est ardemment défendue par le président français Emmanuel Macron, mais elle suscite de fortes résistances. Le bilan qui sera fait lors du sommet sur la difficile négociation du Brexit, l'un des rares sujets qui cimentent les pays qui resteront dans l'Union après le départ britannique fin mars 2019, passera lui au second plan.

Réforme du règlement de Dublin

Ce sera « un sommet décisif », a prévenu le président du Parlement européen Antonio Tajani, dans une tribune publiée mercredi par le *Guardian*. Car « l'absence d'un accord sur la manière de gérer la crise

migratoire pourrait porter un coup fatal au projet européen », a insisté l'Italien, appelant à un accord sur la réforme du régime d'asile européen.

Le sommet devait initialement permettre de débloquent ce dossier bloqué depuis deux ans. Mais cet objectif a été abandonné, les divergences étant trop fortes sur la réforme du règlement de Dublin, qui confie aux pays de première entrée dans l'UE la responsabilité des demandes d'asile.

La Commission propose de déroger à ce principe ponctuellement en période de crise, avec une répartition des demandeurs d'asile dans l'UE. Mais des pays comme la Hongrie et la Pologne, soutenus par l'Autriche, s'y opposent frontalement, tandis que l'Italie exige au contraire un système permanent de répartition. Face à cette impasse, Donald Tusk proposera jeudi aux dirigeants des pays de l'UE de se concentrer sur un objectif consensuel : la poursuite de la lutte contre les arrivées irrégulières. Il mettra ainsi sur la table une proposition nouvelle, la création de « plateformes de débarquement hors de l'Europe » pour les migrants secourus en mer, qui « mettrait fin au modèle économique des passeurs », selon projet de conclusions du sommet.

Quelle compatibilité avec le droit international

Débarquer les migrants hors de l'UE épargnerait aux Européens des bras de fer diplomatiques pour la prise en charge de navires. Mais les contours du projet restent encore très flous, et il suscite de nombreuses questions sur sa compatibilité avec le droit international. « Pour l'instant, l'idée est juste de nous donner le feu vert pour y réfléchir », plaide un responsable européen.

Le texte sur lequel doivent s'accorder jeudi les dirigeants européens devrait aussi appeler les États membres à des mesures contre les « mouvements secondaires » de migrants, au cœur du débat politique en Allemagne, y compris par des accords entre eux comme le souhaite [Angela Merkel](#), mise sous pression par ses alliés conservateurs bavarois de la CSU. Vendredi, la chancelière défendra avec Emmanuel Macron leur feuille de route commune pour la zone euro.

Mais leur proposition d'un budget pour la zone euro, modeste en comparaison de l'ambition initiale de la France, rencontre de fortes résistances parmi les États membres, Pays-Bas en tête, et ne devrait être mentionnée qu'implicitement dans les conclusions finales du sommet.

LE FIGARO – 28/06/2018

14 Trump et Poutine préparent leur sommet de cet été



Le désarmement et la Syrie seront au menu d'une rencontre prévue mi-juillet, que John Bolton est venu organiser mercredi à Moscou.

Un « faucon » américain, partisan d'une confrontation avec la Russie, a atterri mercredi à Moscou en provenance de Washington pour tenter de mettre fin à la nouvelle guerre froide. Sans craindre les paradoxes, le nouveau conseiller national à la sécurité de Donald Trump, John Bolton, qui accusait naguère Moscou de vouloir « ruiner la Constitution américaine », s'est entretenu deux heures avec Vladimir Poutine afin de préparer un sommet russo-américain, mi-juillet. Ce dernier abordera « tous les

sujets sensibles», a déclaré John Bolton, y compris l'accusation d'ingérence russe dans l'élection américaine, accusation que Vladimir Poutine a de nouveau rejetée hier.

Selon la version du Kremlin, la rencontre sera resserrée sur le désarmement, la situation en Syrie et l'amélioration des liens bilatéraux. «Ce sera le principal événement international de l'été», a promis son conseiller diplomatique, Iouri Ouchakov. Il s'agira du premier format de ce genre entre les deux puissances, aujourd'hui à couteaux tirés, et du troisième rendez-vous entre leurs présidents, [après le G20 de Hambourg en juillet 2017](#) et le très court aparté improvisé quatre mois plus tard lors du sommet Asie-Pacifique de Danang, au Vietnam. Selon le président américain, la rencontre aura lieu à Helsinki, lieu emblématique de la Guerre froide, et ceci juste après le sommet de l'OTAN de Bruxelles, prévu les 11 et 12 juillet. Le choix définitif sera communiqué jeudi.

Les analystes prudents

C'est déjà dans la capitale finlandaise que Gerald Ford et Leonid Brejnev avaient signé les célèbres accords de détente d'août 1975, avant que George Bush père et Mikhaïl Gorbatchev s'y rencontrent en septembre 1990, un mois après l'invasion du Koweït par l'Irak et un an avant la chute de l'URSS. «Votre venue nous donne l'espoir que nous pouvons faire ne serait-ce que des premiers pas pour rétablir des relations complètes entre nos États», a déclaré Vladimir Poutine face à John Bolton.

L'émissaire américain aura notamment pour tâche de préparer un communiqué commun, évoquant le sort de la Syrie, lui qui, avant son arrivée à la Maison-Blanche, dénonçait la création de zones de désescalade dans le pays. Celles-ci, expliquait-il alors, «ne servent, sous couvert d'aide humanitaire, qu'à légitimer la présence russe dans ce conflit et à soutenir la dictature d'Assad». Le Kremlin ne s'offusque pas de ces déclarations à géométrie variable. Il est habitué à distinguer le russophile revendiqué qu'est Donald Trump, de sa propre administration, jugée au contraire «russophobe». «Le plus important, c'est ce que pense et ce que veut Trump», souligne une source diplomatique russe citée par Kommersant.

Cette schizophrénie diplomatique a connu une seule exception, à la veille des frappes américaines en Syrie destinées à punir «l'animal» Assad pour l'attaque chimique ordonnée contre Deir ez-Zor. [Moscou n'avait pas du tout apprécié le tweet du chef de la Maison-Blanche, ainsi rédigé: «Prépare toi, Russie, les missiles arrivent.»](#) Mais en maintes autres occasions, Trump a salué le «leadership» de Vladimir Poutine, décrochant très vite son téléphone pour le féliciter après sa réélection, alors même que ses conseillers l'avaient prié de s'abstenir de tout compliment.

Lors de leur premier rendez-vous, le chef de l'État russe avait découvert un «Trump très différent de celui qu'on voit à la télé», un homme «qui perçoit de manière tout à fait adéquate son interlocuteur et répond rapidement aux questions posées». Les analystes russes se montrent toutefois prudents sur l'issue de cette nouvelle tentative de dialogue, en soulignant le caractère imprévisible de Trump. «D'un côté, il milite pour un retour de la Russie au sein du G8 et reconnaît la Crimée comme un territoire russe. Mais de l'autre, il utilise les sanctions comme un outil diplomatique, dirigé à la fois contre les “ennemis” - Iran ou Russie - mais aussi contre la Chine ou l'Union européenne.

Le système multilatéral est déstabilisé, et, dans ce contexte, les relations russo-américaines sont appelées à se développer de manière imprévisible. Elles peuvent, soit se renforcer, soit diverger davantage», souligne Pavel Charikov, président du Centre des études appliquées au sein de l'Institut des États-Unis et du Canada. Contrairement à Trump, John Bolton a précisé mercredi que Washington ne reconnaissait pas l'annexion de la Crimée, et a plaidé pour le maintien des sanctions, laissant planer un doute sur l'ampleur des compromis attendus... «Le simple fait que ce sommet aura lieu, a-t-il déclaré, est déjà un résultat concret»...

Pierre Avril

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France



Garanti sans virus. www.avast.com